

SEANCE DU 23 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 25 mai 2020. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque Conseiller Municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2020-025 bis : Affectation du résultat d'exploitation

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-003 du 25 février 2020

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de **62 900.56 €**
- un excédent d'Investissement de **108 817.89 €**

RESULTATS DE L'EXERCICE 2019 : EXCEDENT	171 718.45 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2019 Affectation obligatoire A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	171 718.45 €
A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	62 900.56 €
A) DEFICIT AU 31/12/2019 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Excédent disponible (voir A – solde disponible)	

Ont signé au registre des délibérations : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Madame le Maire et les membres de la commission travaux expliquent sur la base du plan produit par CIT à l'assemblée le détail des travaux relatifs aux travaux prévus sur la traverse du bourg sur le RD 66. Mme le Maire demande si tous les membres du conseil municipal sont d'accord avec l'ensemble du projet. La réponse positive unanime permet de proposer les délibérations qui suivent en lien avec ces travaux futurs

Délibération 2020-026 : Aménagement de la RD66 en Traverse du Bourg – Travaux de la compétence du Département

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée la décision de faire procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de la traverse du Bourg.

Elle présente aux membres présents le projet établi par Cantal Ingénierie & Territoire, maître d'œuvre.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 170 161.00 € HT soit 204 193.20 € TTC.

Le Fonds de Concours du Conseil Départemental pour l'Aménagement de Route Départementale en Traverse d'Agglomération a été évalué à 58 942.00 € HT soit 70 730.40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le projet présenté et la répartition des dépenses,
- sollicite le Conseil Départemental pour la prise en considération des travaux lui incombant pour le montant de 58 942.00 € HT,
- sollicite Monsieur Le Président du Conseil Départemental du Cantal la délégation de la maîtrise d'ouvrage afin de faciliter l'exécution des travaux,
- donne pouvoir à Madame Le Maire pour signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental et toutes les pièces nécessaires à cette opération,
- demande l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2020.

Au niveau du parking situé sur la place, une réflexion sera faite sur le problème des arbres plantés à chaque extrémité de la bordure limitant ce lieu de stationnement, et dont les racines bouchent le pluvial.

Le lavoir sera rénové avec la restauration des pavés ou la pose d'un dallage en pierre

Délibération 2020-027 : Confirmation du projet de sécurisation de la traverse du bourg sur CD66 au titre du FCS, et inscription des dépenses au Budget Primitif 2020

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 4 avril 2019 concernant les demandes de subvention dans le cadre du FCS.

Pour 2020, un dossier avait été déposé pour **sécurisation de la traverse du bourg sur CD66**, dossier pré-selectionné par le Conseil Départemental (courrier du 4 juillet 2019). Le montant des travaux retenu est de 100 000.00 € subventionnés à 20 %, soit 20 000.00 € d'aide potentielle pour un montant global de travaux estimé à 227 656.00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à réaliser cette opération qui sera inscrite au Budget Primitif 2020.

Il précise qu'une étude est réalisée par Cantal Ingénierie et Territoire (CIT).

Délibération 2020-028 : Validation du projet de sécurisation de la traverse du bourg sur le RD 66 dans le but d'obtenir une aide au titre du plan en faveur de la ruralité en Région Auvergne-Rhône-Alpes

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'intention de travaux d'aménagement et de sécurisation de la traverse du bourg sur le RD66.

L'Agence CIT (Cantal Ingénierie et Territoire) a exposé l'étude aux membres du Conseil Municipal. Une rencontre avec Madame la Conseillère Régionale et un référent territorial de la région Auvergne-Rhône-Alpes a permis également de présenter le projet.

Ces travaux seront prévus aux budgets 2020 et 2021 pour un montant de 170 161.50 €uros HT soit 176 853.15 €uros TTC.

Un plan prévisionnel de financement serait le suivant :

- FCS	20 000.00 €uros
- DETR	44 213.00 €uros
- Dispositif régional	71 916.00 €uros
- Emprunt	34 032.00 €uros

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet d'aménagement et de sécurisation de la traverse du bourg sur le RD66,
- Approuve le plan prévisionnel de financement décrit ci-dessus,
- Décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de 71 916.00 €uros.

Délibération 2020-029 : Demande de subvention pour les travaux d'amélioration de la desserte forestière, travaux communs aux communes de Boisset, Saint-Mamet-La-Salvetat et Vitrac

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la suggestion de l'Office National des Forêts de réaliser des travaux d'amélioration de la desserte forestière de « LES CAMPS », à savoir : **création de route forestière sur 1465 ml, de 6 places de dépôts et retournement de 3850 m² et de la résorption d'un point noir sur les communes de Vitrac, Boisset et Saint-Mamet-La-Salvetat.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable à cette proposition,
- Approuve le projet d'investissement présenté par l'ONF,
- Donne délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Mamet pour solliciter une aide financière du budget général de l'Etat ou de tout autre financeur au taux le plus élevé possible,
- Adopte le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Montant total du projet HT : 115 767.00 HT (soit 138 920.40 €uros TTC)
 - o Subvention sollicitée : 92 613.60 €uros HT

- Montant HT de l'autofinancement : 23 153.40 euros HT
 - **dont** 5360 €uros HT pour la commune de Saint-Mamet,
 - 4 861.20 €uros HT pour la commune de Boisset
 - et 12 931.60 €uros HT pour la Commune de Vitrac.
- Prend l'engagement ferme d'inscrire au budget annuel les crédits nécessaires pour en assurer le financement,
- Autorise Madame Le Maire à signer tout document concernant cette opération,
- Autorise la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés de la Commune de VITRAC à la Commune de SAINT-MAMET selon la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage qui sera passée entre les trois parties

Une demande de visite de la forêt communale a été évoquée par les élus avec les agents de l'ONF

Délibération 2020-030 : Révision de la rémunération de l'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, en charge de la cantine

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- La création d'un emploi à durée indéterminée pour assurer les fonctions du « Service Cantine de l'école ainsi que de divers entretiens ménagers », par délibération du 8 avril 2014.

Madame Le Maire, au vu des responsabilités liées à ce poste, propose de faire évoluer la rémunération de l'adjoint technique territorial comme suit, Indice Brut 354, Indice Majoré 330, à compter du 1^{er} juin 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette décision,
- Autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette évolution de rémunération,
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif de 2020

Délibération 2020-031 : Révision de la rémunération de l'agent contractuel affecté l'agence postale communale, au TAP (Temps d'Activité Périscolaire) ainsi qu'au ménage des locaux de la mairie.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

- Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
- La création d'un emploi à temps non complet pour assurer les fonctions d'Adjoint administratif au sein de l'Agence postale communale pour 10h55, d'adjoint d'animation pour assurer les fonctions d'accueil dans le cadre des TAP (Temps d'Activité Périscolaire) pour 3 heures par semaine et d'Adjoint technique pour assurer le ménage des locaux de la mairie 2 heures 35 par semaine), par délibération du 4 juillet 2017.

Madame Le Maire, propose de faire évoluer la rémunération de cet agent comme suit, Indice Brut 353, Indice Majoré 329, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette décision,
- Autorise Le Maire à signer tout document relatif à cette évolution de rémunération,

- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif de 2020

Madame le Maire informe les membres de Conseil de l'état de grossesse de Mme HUISMAN Emilie et dont l'accouchement est prévu en décembre.

Le remplacement au niveau de l'Agence Postale Communale sera à envisager.

En ce qui concerne les TAP, Mme Le Maire verra avec la Directrice de l'Ecole, en fonction de l'effectif à la rentrée de septembre 2020.

Pour le ménage de la mairie, il faudra également le prévoir le remplacement

Délibération 2020-032 : Vote des taux d'imposition des taxes directes 2020

Madame Le Maire rappelle que, conformément aux articles L.2331-3 du CGCT et 1636 B sexies du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit délibérer annuellement sur les taux des impositions directes à percevoir.

Ainsi, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition en **2020** que ceux appliqués en 2019 :

- Taxe foncière (bâti) : 22,64 %
- Taxe foncière (non bâti) : 123,11 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE cette proposition et DECIDE de maintenir pour **l'année 2020** les taux d'imposition énumérés ci-dessus.

Délibération 2020-033 : Durée d'amortissement de l'investissement – Eclairage Public, 10 ans et AEP Assainissement, 50 ans

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre législatif de l'amortissement de certains investissements, il y a lieu de prévoir une neutralisation des amortissements de l'éclairage public au compte 2041582.

Elle propose de fixer la durée de l'amortissement de l'éclairage public à 10 ans et de déterminer celle des réseaux AEP Assainissement ; cette dernière pourrait être de 50 ans afin de réduire la charge annuelle de l'amortissement.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ces propositions en annulation des taux précédemment appliquée

PROGRAMMATION VOIRIE COMMUNALE 2020

Le Conseil Départemental du Cantal (Cantal Ingénierie et Territoire) a envoyé le détail des travaux de voirie communale vus avec Mr Jérôme PUECH, 2^e adjoint.

Ces travaux sont programmés par la Communauté de Communes « Cère et Rance en Châtaigneraie » au niveau d'un groupement de commande afin d'obtenir des tarifs négociés.

On a évoqué la programmation des travaux de voirie pour cette année. Une fiche récapitulative des travaux vus par le conseil départemental ainsi que leurs coûts est distribuée à chacun des membres du conseil. Des échanges ont permis de prioriser des secteurs de voirie communale en lien avec notre ligne de dépense inscrite au budget primitif 2020

Les lieux retenus sont : La Côte du Mas, la VC du Puech vers la Virade, l'Elargissement du carrefour de la Galinière, la sortie du Village de Serieys, Le Hameau du Reyt, pour un montant TTC de 22 022.00 €uros.

Le ch.

Sont également prévus dans l'opération voirie du Budget primitif 2020 de la commune, les travaux du Pont du Marchand (changement d'un aqueduc), de Patacou (Aqueduc + enrochement).

Composition de la commission communale des impôts directs :

Madame Le Maire informe les membres du nouveau Conseil Municipal de la nécessité de constituer une commission communale des impôts directs dont le rôle est de donner chaque année son avis sur les modifications et/ou les nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration.

Elle propose de reprendre la même liste de personnes qu'en 2014, ce qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Travaux en cours :

La dernière réunion de la commission des travaux a permis de faire le point sur les travaux en cours et/ou à venir :

*Terrain de foot : des dégradations ont été constatées suite au passage avec vitesse excessive d'une voiture sur le terrain de foot : main-courante cassée ainsi que le cadenas du portail qui a été arraché

Cette main courante est à refaire en partie qui entoure le terrain de foot , et elle sera à repeindre ainsi que les buts.

Le nettoyage le long de la rivière sera également à réaliser.

La clôture entourant tout l'espace du terrain de foot sera à réaliser par les agents techniques communaux. Une réunion de la commission de travaux le lundi 29 juin à 10h permettra de finaliser les achats et les travaux avec les agents

*Cimetière : un nettoyage est aussi à prévoir

*Enfouissement des réseaux à Labrunie : une demande de permission de voirie a été envoyée par orange pour la mise à jour du dossier.

Mr Jacques MURATET demande à ce qu'un prolongement de la voirie soit effectué au moment de la remise en état de la route en état suite aux travaux d'enfouissement des réseaux. Le Syndicat Départemental d'Energies, en charge du suivi des travaux, sera contacté de façon à se retrouver avec les membres de la commission de travaux et l'entreprise CHAVINIER pour un constat des manquements de remise en état.

*Acqueduc à Enflouris : Il sera réalisé par l'entreprise Puech Travaux Agricoles pour un montant de 688 € HT.

*Labouygues/Patacou : la pose et la fourniture d'un tube annelé en sortie de pont sera également effectuée par l'Entreprise Puech pour un montant de 780 € HT.

*Garde du corps face à l'école : Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de celui-ci :

- Entreprise ARCANGER de Polminhac pour un montant de 4 212.00 € TTC
- Descours et Cabaud d'Aurillac pour un montant de 3 540 € TTC.

D'autres propositions doivent nous parvenir, le choix final se fera ultérieurement.

Budget primitif :

Une première présentation du budget a été faite aux élus, tant en fonctionnement qu'en investissement, afin de les familiariser avec la gestion des ressources communales.

Un approfondissement aura lieu lors du vote du budget qui est programmé le mardi 30 juin prochain.

La commission finances devra se prononcer sur le mode d'attribution des subventions aux associations communales ; la répartition sera détaillée dans une liste annexe au budget primitif, les nouveaux élus veulent étudier un cadre relatif à l'attribution des subventions pour chacune des associations. Il sera donc noté un montant global dans le budget primitif 2020.

Questions diverses :

*Invitation de Mr Bernard DELCROS, sénateur : Monsieur Le Sénateur se rendra à Vitrac le vendredi 26 juin à 20h00 afin de rencontrer le nouveau Conseil Municipal et d'apporter des aides financières administratives, de présenter les moyens existants autour des projets communaux.

Cette séance se terminera par un moment convivial pour poursuivre les échanges

*Revitalisation des centres-bourg : le Conseil Départemental informe les communes d'un dispositif d'aide pour la redynamisation des centres bourgs.

Une réflexion peut être engagée pour l'aménagement autour de la salle polyvalente, la mise en valeur des bâtiments communaux par la réfection des façades (pierres apparentes...)

*Amendes de police : ce programme, également proposé par le Conseil Départemental, vise à financer des projets relatifs à la signalisation, le stationnement, à la sécurité routière.

*Centre National de la Propriété Forestière : cet organisme a pour vocation de conseiller gratuitement les propriétaires forestiers privés. Pour la commune de Vitrac, le secteur concerné s'étend de Lavigne à Saint-Mamet. Le 24 février dernier une réunion ayant pour objet la création d'un chemin forestier permettant une meilleure valorisation des revenus forestiers, n'a pas eu le succès escompté ; ce projet n'intéresse pas tous les propriétaires. Aucun aboutissement ne semble possible à ce jour. Les services du CNPF poursuivent les démarches auprès des propriétaires

*Paiement en ligne : Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de proposer un mode de paiement en ligne à compter du 1^{er} juillet 2020 pour les communes dont les recettes annuelles sont supérieures ou égales à 50 000 euros, ce qui est le cas de la commune de Vitrac, avec la facturation de l'eau et des services scolaires (cantine, garderie)

*Affaire Servaire : Cette affaire a été renvoyée à l'audience du 30 juin prochain, date à laquelle, l'avocat a reçu un avis de conclure.

*Photographie : un professionnel de Haute-Loire demande un rendez-vous pour la réalisation de prises de vues (portraits, enfants, événements divers...) dans le cadre de son activité de photographe ambulancier.

*CIF : Le Comité Interprofessionnel des Fromages contacte des mairies afin que ces dernières proposent plus de fromages dans les cantines.

*Elancité : cette société propose plusieurs types de radars pédagogiques aux communes.

*Mr DESCOEUR : Monsieur le Député présente ses félicitations à tous les membres du conseil municipal. Mme Le Maire propose à l'assistance de l'inviter, dans les mêmes conditions que Mr DELCROS, Monsieur le Sénateur afin de lui présenter les différents projets de la commune.

*Bulletin Municipal : Dans le cadre de l'élaboration du bulletin municipal ou d'une lettre d'information, Mme Le Maire propose de préparer un article sur l'installation du nouveau conseil municipal, avec une photo ; elle souhaite également informer la population de l'installation de Mr FLORIS Yoann, artisan couvreur depuis début juin.

*Adressage : Une réunion est prévue le 7 juillet prochain à 20h30

*Groupement de producteurs : Une réflexion est lancée sur la création d'un marché éventuel, en remplacement de la vente directe producteurs/consommateur, mise en place pendant le Covid-19.

Mmes Claire BROUXEL, Suzanne BILBAUT, Marie-Paule BOUQUIER, Nicole MURATET, et Mr Dominique BONNET forment le groupe de travail chargé de travailler sur ce projet.

*Vitrac (Dordogne) : Le Maire de la Commune de Vitrac en Dordogne souhaite recréer des liens avec notre commune comme il y a quelques années.

*Villes et Villages Fleuris : Dans le contexte actuelle, de la crise sanitaire, l'organisation du Jury régional des Villes et Villages Fleuris nous informent que la prochaine visite de notre commune aura lieu en 2023. Cette visite a pour but de nous faire bénéficier ou pas d'une fleur supplémentaire

*Règlement de la Salle Polyvalente : celui-ci sera à revoir et fera l'objet d'une réunion spécifique. Le règlement actuel sera envoyé aux élus afin qu'ils puissent commencer à réfléchir sur les modifications à apporter. Aucun article ne spécifie la présence d'un lave-vaisselle au service des usagers

*EPI : Mr BONNET Dominique, 1^{er} adjoint, a rappelé les consignes de sécurité relatives à l'exercice des fonctions des employeurs municipaux. Une note de service sera rédigée afin de leur stipuler l'obligation du port des vêtements de travail avec bandes réfléchissantes, et le véhicule de fonction sera lui aussi aux normes en matière de sécurité (gyrophare, signalétique normalisée). Mr PRAT Loïc doit nous porter un devis sur cette signalétique.
Mme Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'un montant de 400 €uros est alloué à chaque agent de la voirie pour les vêtements de travail (chaussures, tenue de plus, pantalons...).

*SOCOTEC : la vérification annuelle des installations électriques des bâtiments communaux est programmée pour le mardi 27 juillet 2020 à partir de 9h00.

*Chats errants : Mme Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la problématique des chats errants à l'Auberge de la Tomette : Mr RINCHE a trouvé deux mères et leurs chattons dans sa structure, générant des problèmes d'hygiène.

Une attestation à destination de la SPA a été établie par Mme le maire afin que Mr RINCHE puisse y déposer les chats.

*Fuite cantine : Mr LAURENT a été contacté afin de vérifier la toiture du restaurant scolaire, suite à une fuite à l'intérieur du bâtiment après de violents coups de vent et orage. Un travail pour enlever la mousse sur les tuiles a été réalisé.

Fin de séance : 23h40

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	

PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	

SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, BONNET Dominique, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, LACOSTE Pierre, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Claire BROUXEL

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la séance du 23 juin 2020. Aucune modification n'est exprimée, de ce fait, chaque Conseiller Municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2020-035 : Vote du Budget Primitif 2020

Madame Le Maire présente un projet de Budget Primitif pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, chapitre par chapitre et article par article arrête à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 aux sommes ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement :	422 332.56 €	422 332.56 €
Investissement :	414 407.58 €	414 407.58 €
TOTAL	836 740.14 €	836 740.14 €

Elections sénatoriales :

Madame Le Maire informe les élus du mail reçu ce jour de la préfecture concernant l'élection des sénateurs. Celle-ci aura lieu le 27 septembre prochain et il convient de désigner les électeurs parmi les membres du conseil municipal, à savoir un titulaire et trois suppléants.

La date obligatoire pour cette élection est le vendredi 10 juillet 2020.

Une convocation a été distribuée pour une réunion à 19h00.

Congés Agence postale communale :

Madame Le Maire informe le conseil municipal des dates de congés de l'agent en charge de l'Agence postale, à savoir du 15 au 25 juillet 2020.

Elle leur indique qu'elle a contacté « Dispo Service » afin de voir s'ils avaient une personne disponible pour ce type d'emploi à ces dates. Une personne de Saint-Mamet la Salvetat pourrait être intéressée.

Madame Le Maire profite de cette occasion pour les informer de la grossesse de Mme HUISMAN VERDIN Emilie, agent administratif embauchée à l'Agence Postale Communale, et dont l'accouchement est prévu pour le mois de décembre. Il sera vu en temps voulu comment les heures de ménage de la mairie et le temps des TAP s'organiseront au vu du faible effectif prévu à la rentrée.

Les membres du conseil proposent de voir si une personne de la commune pourrait occuper cet emploi en raison du faible nombre d'heures (2 heures 10 sur 6 jours par semaine) ; les élus indiquent que Mme MUCCIA Nathalie en tant que demandeur d'emploi pourrait être intéressée.

Madame le Maire est chargée de la contacter et de la convier à s'inscrire à « Dispo services » si cette mission lui convient.

Questions diverses :

*Maison polygone : Le logement occupé par Mr ESCOBEDO-RUISETO et Mme MARTIN se libère au 30 juin. Une dame avec 3 enfants âgés de 3 à 11 ans a téléphoné à la mairie pour savoir si un logement était libre sur notre commune, elle a été invitée à contacter Polygone.

*Mr Bruno FAURE, président du Conseil Départemental a envoyé ses félicitations aux membres du nouveau conseil municipal.

*Alissya RONGIER change d'école spécialisée à la rentrée 2020 mais elle reste à Aurillac. La participation de la commune reste d'un montant de 250 euros au profit de la ville d'Aurillac.

*Conseil d'Ecole : Il ressort que quelques problèmes ont été relevés lors de l'apprentissage effectué pendant la période de confinement (Covid-19).

Il est prévu qu'à la rentrée prochaine, les élèves de Grande Section de Marcolès viennent à Vitrac un mercredi sur 2.

Les sorties piscines seront maintenues à la rentrée si la situation sanitaire le permet.

La sortie scolaire regroupant tous les enfants du RPI Marcolès/Saint-Antoine/Vitrac et qui devait avoir lieu en juin à Micropolis dans le département de l'Aveyron, en relation avec le thème des insectes abordé cette année, est annulée en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

*Madame le Maire souhaite inviter Mr DESCOEUR, Député du Cantal, afin de lui présenter la nouvelle équipe et les projets communaux, mais cette venue sera programmée en septembre en fonction des droits de réserve relatifs aux élections sénatoriales selon les propos de son attaché parlementaire

*Un arrêté d'interdiction de circulation sur la voie communale sise entre la maison Rouquet et le lavoir a été pris pour la journée du 11 juillet prochain, suite à une demande de location de la salle polyvalente par la famille afin de préserver la sécurité de chacun.

*Une demande de permission de voirie a été faite par la Société EIFFAGE dans le cadre du déploiement du très haut débit, à compter du 30 août prochain sur une durée de 60 jours.

*Terrain de foot : une réunion avec les agents communaux a eu lieu ce matin afin d'étudier la réfection de la clôture et la main courante; une clôture avec grillage et des piquets bois ont été retenus. Les piquets seront faits par les agents avec le bois de la forêt communale.

*Communication : une réunion a eu lieu le 29 juin dernier pour la réalisation d'une page d'information sur les élections, l'école et les projets à venir. Un point information sur les producteurs locaux et les artisans feront également partie de ce document. Une nouvelle mise en page ainsi qu'un nouveau titre sont en cours de réflexion.

- Niveau des sources : Le niveau est en baisse par rapport au mois dernier mais tout de même plus élevé qu'en 2019 à la même date. Il est sera demandé à Monsieur Daniel COURCHINOUX de faire un relevé

des sources de façon plus fréquente pour se prémunir d'un bon débit pour la distribution d'eau potable sachant qu'au mois d'août la population augmente

Prochaines réunions :

- 2 juillet : Vote du compte administratif 2019 et du budget primitif 2020 du CCAS
- 6 juillet : Conférence des maires à Saint-Mamet la Salvetat
- 7 juillet : Réunion de la commission adressage
- 10 juillet : conseil municipal pour la Désignation des délégués du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs
-
- 13 juillet : Installation du conseil communautaire à 18 h à St Mamet la Salvetat
- 20 juillet : Rendez-vous avec le CAUE à 14h00 : étude de l'aménagement du Bourg et des abords de la salle polyvalente
-
- 28 juillet : Vérification des installations électriques des bâtiments communaux par SOCOTEC

Fin de séance : 23h00

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	
DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	